

---

## MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

---

MISE EN PLACE OPERATIONNELLE DE BUSINESS PLANS SUR DEUX PRODUITS  
DANS LE DOMAINE DE LA RADIOTHERAPIE ET LA CURIETHERAPIE  
PROGRAMME POPRA « PROGRAMME OPTIQUE PHYSIQUE RADIOTHERAPIE EN  
AQUITAINE »

---

### N° de marché

*(À compléter par le pouvoir adjudicateur)*

1	8	M	S	0	6	P	I	/	P	J	2	0	1	7	-	0	0	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

---

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

---

### À RENSEIGNER

**Important:** Les candidats sont informés que l'information aux candidats non retenus (rejet de la candidature ou rejet de l'offre) pourra être effectuée par voie dématérialisée sous la forme d'un courrier signé électroniquement, ce quelle que soit la modalité de remise des plis par le candidat, au moyen du profil acheteur : <http://ast-innovations.com/marches-publics/>

Aussi, il est précisé que les candidats doivent obligatoirement renseigner ci-après une adresse de messagerie électronique valide à laquelle seront envoyés ces courriers :

@

Cette adresse est également susceptible d'être utilisée pour une éventuelle notification du marché par voie électronique, que l'offre retenue soit électronique ou papier.

· Établissement principal  
· Centre Condorcet  
· 162, avenue Albert Schweitzer  
· 33600 PESSAC  
· Tél. : 05 56 42 94 85

· Établissement secondaire  
· Avenue des Universités - BP 81121  
· 64011 PAU CEDEX  
· Tél. : 05 59 40 79 16

· Siège social  
· 166, cours de l'Argonne  
· 33000 BORDEAUX

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

POUVOIR ADJUDICATEUR :

SATT AQUITAINE  
AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT  
166 COURS DE L'ARGONNE  
33000 BORDEAUX

OBJET DU MARCHÉ :

Le présent marché a pour objectif la mise en place opérationnelle de Business Plans sur deux Produits dans le domaine de la Radiothérapie et la Curiethérapie.

MODE DE PASSATION ET FORME DE MARCHÉ :

Marché public passé en procédure adaptée, en application de l'article 27 du Décret N°2016-360 du 25/03/2016.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

---

**10/09/2018 A 12H00**

---

SOMMAIRE

---

Article 1. Objet de la consultation ..... 4

Article 2. Mode de passation et forme du marché..... 4

Article 3. Durée du marché ..... 4

Article 4. Conditions de la consultation ..... 4

Article 5. Présentation des candidatures et des offres ..... 5

Article 6. Variantes et options ..... 6

Article 7. Sélection du titulaire du marché..... 6

Article 8. Conditions d’envoi ou de remise des offres..... 7

Article 9. Renseignements complémentaires..... 7

## ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

---

### 1. 1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objectif la mise en place opérationnelle de Business Plans sur deux Produits dans le domaine de la Radiothérapie et la Curiethérapie.

### 1. 1. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE (CPV) :

73220000-0 : Services de conseil en développement

## ARTICLE 2. MODE DE PASSATION ET FORME DU MARCHE

---

Marché public passé en procédure adaptée, en application de l'article 27 du Décret N°2016-360 du 25/03/2016.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

## ARTICLE 3. DUREE DU MARCHE

---

Le présent marché est conclu pour une durée de 3 mois fermes.

## ARTICLE 4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

---

### 4. 1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultations des entreprises contient les pièces suivantes :

- l'acte d'engagement (A.E) ;
- le présent règlement de la consultation (R.C) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières Prestations Intellectuelles et Techniques de l'Information et de la Communication (CCAP PI/TIC) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- Le cahier des charges (CDCM).

### 4. 2. MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des renseignements complémentaires au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

### 4. 3. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée **au 10/09/2018 à 12h00.**

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé aux soumissionnaires.

Les plis ou réponses électroniques qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait distribué après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus, et seront renvoyés à leurs expéditeurs.

#### 4. 4. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les offres des candidats seront valides 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## ARTICLE 5. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces ci-après, datées et signées en original par la personne habilitée à représenter le candidat ou le groupement. Une copie devra être remise sous format numérique (CD-ROM, clé USB, mail).

Toute candidature incomplète ou ne respectant pas les exigences formulées dans les documents de la consultation pourra être considérée comme irrégulière. Toutefois, un candidat soumissionnaire à plusieurs lots ne fournira les documents de candidature qu'une fois. Il devra, cependant, présenter des offres distinctes et non liées pour chaque lot.

#### 5. 1. DOCUMENTS DE CANDIDATURE

Les candidats étrangers produiront les documents traduits en français, équivalents aux documents listés ci-dessous.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leurs montants) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

L'enveloppe contiendra impérativement les éléments indiqués ci-dessous :

- **Lettre de candidature (DC1)**, impérativement sous la forme d'un formulaire DC1 et qui contiendra, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants et la forme du groupement,
- **Document attestant de l'habilitation de la personne signataire** à engager le candidat (K-Bis de moins de 3 mois ou délégation de pouvoir signée par la personne habilitée de plein droit à représenter l'entreprise si ce n'est pas celle désignée sur le K-Bis);
- **Déclaration sur l'honneur (DC1)** que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir visée à l'article 43 du code des marchés publics ;
- **En cas de redressement judiciaire**, une copie du ou des jugements prononcé(s) à cet effet ;
- **Déclaration de Candidature (DC2)**. Dans l'hypothèse d'un groupement chaque membre fournira un DC2 ;
- À l'attributaire du marché : attestations fiscales et sociales :
  - Attestations fiscales (n°3666), attestation URSSAF
  - OU état annuel des certificats reçus (NOTI 2)
  - OU une déclaration sur l'honneur datée et signée qui pourra remplacer ces attestations.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve de la production, dans un délai de 10 jours après sollicitation par courrier simple ou par courrier électronique, des justificatifs nécessaires.

Les formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat) NOTI 1 et NOTI 2 sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'économie et des finances :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

## 5. 2. PIÈCES CONSTITUTIVES DE L'OFFRE

L'offre contiendra les documents suivants :

- **L'Acte d'Engagement** complété, daté et signé par le représentant qualifié de la/ des Société(s) ayant vocation à être titulaire(s) du contrat. Un relevé d'identité bancaire (R.I.B) et un numéro SIRET seront joints à l'acte d'engagement.
- L'offre tarifaire du candidat.
- La **note méthodologique** dans lequel le candidat détaillera chaque tranche.
- Le planning de réalisation de la prestation.

## ARTICLE 6. VARIANTES ET OPTIONS

Les variantes et les options sont autorisées.

## ARTICLE 7. SELECTION DU TITULAIRE DU MARCHE

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

Critères de jugement des offres	Points
Capacité perçue du prestataire à gérer la complexité de la demande	40
Expérience et connaissance du prestataire du domaine	40
Critère « Prix versus qualité de l'offre »	20

Le critère « Prix » sera analysé selon la formule suivante :

(Prix le plus bas/Prix de l'offre examinée) x points

## ARTICLE 8. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

---

### 8. 1. REMISE SOUS FORMAT PAPIER

Les offres sont envoyées par la poste en **recommandé avec accusé de réception** ou **déposées contre récépissé** à l'adresse suivante du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00 :

AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT  
351, cours de la libération  
Bâtiment A31 – 3<sup>ème</sup> étage  
33405 TALENCE Cedex

L'enveloppe extérieure comportera :

- Le numéro du marché ;
- L'intitulé du marché ;
- La mention «NE PAS OUVRIR » ;
- Adressé à Nathalie PERRICHON ;

### 8. 2. TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE

Les candidats peuvent choisir de transmettre leur dossier par voie électronique.

Les candidatures et les offres seront transmises en une seule fois. Si Aquitaine Science Transfert est destinataire de deux ou plusieurs dossiers avant la date limite de dépôt, elle ne retiendra que le dernier dossier reçu ; seront donc rejetés, sans les ouvrir et avant ouverture des plis, les dossiers précédemment déposés.

Pour tout envoi papier, le candidat devra fournir une copie de tous les documents sur le support numérique de son choix.

## ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

---

Pendant la période de réception des offres, des renseignements peuvent être obtenus du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 auprès de :

Renseignements administratifs :  
Nathalie PERRICHON  
[n.perrichon@ast-innovations.com](mailto:n.perrichon@ast-innovations.com)

Renseignements techniques :  
Najia TAMDA  
[n.tamda@ast-innovations.com](mailto:n.tamda@ast-innovations.com)